

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2008

Le trois décembre 2008, le Conseil Municipal de DAUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrice LAGORCE, Maire. Date de convocation : 27.11.08.

PRESENTS : ANSCIEAU Luc, BARLASSINA Claude, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, GUILLET Pascal, LAGORCE Patrice, LATOUR Thomas, MERLE Sandrine, MONCEYRON Jean-Pierre, SAINT-PAUL Bernard, SANDREAU Claude.

ABSENTS: BIRELLO Jean-Louis, BERNARD Denis.

SECRETAIRE DE SEANCE : GETTO Marie-José.

BIRELLO Jean-Louis a donné procuration à GERAUD Yves.

BERNARD Denis a donné procuration à FORESTIER Christine.

Ouverture de la séance par la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 13 Novembre 2008.

1 - Construction d'une station d'épuration de 1 900 EQH - Approbation du dossier « A.V.P.-D.C.E »

Après avoir ouvert la séance, Mr le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le dossier « Avant Projet » ainsi que le « Dossier de Consultation des Entreprises » relatifs aux travaux de construction d'une station d'épuration de 1900 EQH. Ces documents ont été établis par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en sa qualité de maître d'œuvre pour ces travaux. Ces travaux seront dévolus par voie de marché négocié, conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics.

Les dossiers de consultation des entreprises et les dossiers de marché seront dupliqués par la société REPROCOLOR.

Le financement de ces travaux se décompose de la façon suivante :

DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT H.T.	MONTANT H.T. INSCRIPTION	PROGRAMME ANNEE
Station 1900 EH		225 000.00	2006
		275 000.00	2008
	prévisionnel	500 000.00	2009
TOTAL H.T.	1 000 000.00	1 000 000.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 3 abstentions (CHASTANET Pascale, GUILLET Pascal, MERLE Sandrine) :

- d'approuver le dossier « A.V.P.- D.C.E » relatif aux travaux d'assainissement cités ci-dessus ;
- de confirmer les modalités de financement telles qu'énoncées ci-dessus ;
- d'approuver la dévolution des travaux par voie de marché négocié ;
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une aide financière.
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement de ces travaux.

2 - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru sur la GAZETTE DU MIDI le 13 octobre 2008 conformément aux articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

- Suite à l'ouverture des plis de candidatures par la commission technique le 29 novembre 2008, le cabinet d'architectes BRAIL Norbert et PERAL Christian a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire, avec pour mandataire de l'opération : BRAIL Norbert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le choix de la commission et retient le cabinet d'architectes BRAIL Norbert et PERAL Christian avec pour mandataire de l'opération : BRAIL Norbert.

- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces du marché relatives au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire.

3 – Tarifs du Service Assainissement Collectif.

Mr le Maire propose au Conseil, compte tenu des dépenses liées à la construction de la nouvelle station d'épuration, d'augmenter la redevance d'assainissement des particuliers desservis par le réseau collectif. Cette redevance applicable aux déversements d'eaux usées se décompose en deux parties : la redevance fixe par logement et la redevance sur la consommation d'eau.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité à partir du 1er janvier 2009 : de maintenir la redevance fixe à 60 € TTC par logement, de porter la redevance sur consommation de 0,60 € TTC par m3 d'eau facturé à 0,68 € TTC par m3 d'eau facturé, d'instaurer un forfait de 25 m3 par personne vivant au foyer pour les usagers du service assainissement utilisant pour leur alimentation en eau une autre source que le réseau public de distribution et d'exonérer les bâtiments communaux du paiement de cette redevance.

4 – Mise en place de 21 prises pour guirlandes en divers secteurs et extension de l'éclairage public au niveau de l'Eglise et du Foyer Rural.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants :

1/ **Extension de l'éclairage public au niveau de l'église (pignon Nord)** : Fourniture et pose de deux appareils d'éclairage public sur console avec avancée de 0,5 m, type lanterne de style équipée d'une lampe 100 Watts SHP. (idem matériel existant).

2/ **Extension de l'éclairage public au niveau du Foyer Rural (pignon Sud)** : Fourniture et pose de deux appareils d'éclairage public sur console avec avancée de 0,75 m, type lanterne de style équipée d'une lampe 100 Watts SHP.

3/ **Prises pour guirlandes** : Fourniture et pose de 21 prises pour guirlandes en divers secteurs de la commune dont 19 sur candélabres existants.

Le coût total de ce projet est estimé à 12 945 € Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation de SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution serait au plus égale à 3 749 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 3 749 € et d'imputer la dépense sur crédits ouverts au budget primitif 2009.

5- Achat d'un drapeau neuf pour l'association des anciens combattants de Daux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du mauvais état de l'actuel drapeau des anciens combattants qui a plus de 30 ans. Il est utilisé à chaque cérémonie officielle et il est nécessaire de se doter d'un nouveau drapeau.

Après analyse de plusieurs devis la société Proton-Capillery est la mieux disante d'un montant de 863 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Estime nécessaire l'acquisition d'un nouveau drapeau, Accepte le devis présenté, demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention. La demande correspondante soit 1 032,10 TTC sera inscrite à l'article 2188 du Budget Communal 2008.

6 - Cession des parcelles C363 et C662 par le Département de la Haute Garonne à la Commune.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : Dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Tuilerie et de la sécurisation du carrefour avec la RD37, la commune a sollicité du Département de la Haute-Garonne la cession des parcelles C363 et C662. Ces parcelles constituaient auparavant une partie de l'assiette de l'ancienne voie ferrée d'intérêt local Toulouse - Grenade - Cadours (embranchement Cornebarieu - Lévignac). Par courrier en date du 20 novembre 2008, le Conseil Général nous a informé de la suite favorable donnée à notre demande. La cession de ces parcelles serait consentie par le Département de la Haute-Garonne moyennant le prix de 1 € (UN EURO). La valeur du bien cédé par France Domaine en date du 24 octobre 2008 est estimé à 1 380 € afin de permettre à Mr le Conservateur des Hypothèques le calcul de ses droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite du Conseil Général la cession des parcelles C363 et 662, accepte d'acquérir les parcelles C 363 et C 662 moyennant le prix de 1 € symbolique et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette transaction. Les dépenses afférentes à cette transaction seront inscrites au Budget de la Commune.

7 – DDE DE SUBVENTION : Acquisition de jeux pour enfants et de bancs publics dans le cadre du programme d'aménagement du jardin public chemin de Mirande.

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire pour répondre à la forte demande de la population d'équiper le nouveau jardin public situé chemin de Mirande de jeux pour enfants et de bancs publics. Mr le Maire présente plusieurs devis et propose de retenir l'entreprise COALA pour l'acquisition de jeux pour enfants de 6 873 € HT et l'entreprise MAT et CO pour l'acquisition de bancs et d'une corbeille pour un montant de 950 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : Estime nécessaire l'acquisition des jeux pour enfants, des bancs et de la corbeille. Accepte les devis présentés. Demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention. La dépense correspondante soit 9 356,31 €TTC est inscrite à l'article 2188 – 14 du Budget communal 2008.

8 – Délibération de virements de crédits

Il convient de prévoir les crédits pour l'achat du drapeau des Anciens Combattants. La somme de 1.200 € sera imputée sur l'opération 48 : MAIRIE

9 – Questions Diverses

- Mr le Maire développe les grandes difficultés que pose aux communes la mise en place d'un service minimum d'accueil. Un point sur les dernières informations reçues est réalisé en séance. Mme BINET-GAUBERT expose qu'une enquête de satisfaction des usagers a été réalisée à la cantine le 17 novembre en présence de Mme GETTO et Mme CHASTANET. Le compte rendu sera disponible en janvier. Le retour des enfants semble positif.
- Monsieur le Maire informe sur les transports scolaires :
 - la demande d'arrêt supplémentaire à l'intersection de la rue Babonneau et du CD37 émise par la Mairie a été refusée par le Conseil Général du fait d'une visibilité insuffisante et d'une proximité (300m) de l'arrêt Saint Roch.
 - la demande d'arrêt supplémentaire à l'intersection du chemin de Gastofer et du chemin des Fourtous a elle aussi été refusée par le Conseil Général du fait de la proximité de l'arrêt du patus des Fourtous.
 - la demande de détour par Daux du ramassage Thil – Colomiers pour prendre 3 enfants de Daux scolarisés à Colomiers n'a pas été acceptée car elle aurait entraîné un départ plus précoce de Thil, le départ étant déjà très matinal (7 h)
 - suite à l'intervention de la municipalité le 7 novembre la capacité du bus assurant le ramassage vers le collège d'Aussonne a été augmentée.
- Monsieur FRAPECH développe le résultat du sondage effectué par la Communauté de Communes auprès des habitants de la Communauté de Communes.
Il présente pour avis les nouveaux logos envisagés. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le coût et la priorité de cette action.
- Mme MERLE demande des informations sur une possible évolution de la carte scolaire en 2009. Monsieur le Maire rappelle ce qui a été dit le 7 novembre en réunion de travail du Conseil Général et indique qu'il prépare un courrier à destination du Conseil Général pour développer la position qu'il avait tenue le 7 novembre à savoir la demande de maintien sur Aussonne des collégiens de Daux. Le Conseil Municipal partage unanimement cette position.
- Mme BINET-GAUBERT informe la commission scolaire et les autres conseillers municipaux que le 9 décembre à 18 h les enfants de l'école maternelle les convient à un goûter qu'ils ont préparé à l'occasion des 10 ans de leur établissement.
- Monsieur le Maire fait un compte rendu détaillé de la réunion du SCOT du 1^{er} décembre.